

## Document n° 3

Courrier adressé au patient lors de  
l'établissement d'un lien thérapeutique par un  
médecin

M\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Objet : création d'un lien thérapeutique pour consultation de votre dossier  
médical informatisé.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le CHU Ambroise Paré vous informe que le Dr. XXXXXX, YYYYY qui est intervenu auprès de vous comme médecin, a obtenu avec votre accord le droit de consulter votre dossier médical informatisé en date du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_ : \_\_\_

Ce droit d'accès est valable pour une période de 12 mois et viendra à échéance le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_.

A échéance, s'il intervient encore comme médecin auprès de vous, le Dr. XXXXXX, YYYYY pourra obtenir une prolongation de son droit d'accès pour une nouvelle période de 12 mois.

L'hôpital Ambroise Paré se réserve le droit de vous en informer, le cas échéant.

Nous vous rappelons qu'il vous est loisible de dénoncer ce droit d'accès en vous présentant à la cellule de médiation – « Droits du patient » de notre établissement (065 / 39.27.98).

Si vous ne l'avez pas reçu chez votre médecin, vous trouverez au verso de ce courrier, les informations utiles concernant les droits et les devoirs de chacun.

En restant à votre disposition,

Marco TURCO

Dr. M. GENARD

Directeur informatique

Médecin Directeur

## Consentement éclairé du patient (extrait)

...

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le CHU Ambroise Paré offre à l'ensemble des médecins généralistes et spécialistes de la région, la possibilité de se connecter directement à votre dossier médical informatisé depuis son cabinet de consultation.

Votre dossier médical ne contient que des informations relatives à des passages que vous avez effectués à Ambroise Paré, que ce soit en consultation, lors d'un séjour d'hospitalisation ou encore un passage au service des urgences.

Ces informations sont exhaustives et peuvent être mises à disposition des médecins en temps réel.

Des résultats d'examens, des clichés d'imagerie et des rapports médicaux disponibles dans les quelques minutes qui suivent leur production, une sécurité accrue, un dialogue réel entre l'hôpital et le médecin... tout ça dans le seul but d'augmenter la qualité de la prise en charge de nos patients et la qualité des soins qui vous sont prodigués.

### **Un médecin ne pourra accéder à votre dossier sans votre accord.**

Pour que votre médecin puisse avoir accès à votre dossier électronique, il faudra absolument qu'un contact ait lieu entre lui et vous; une visite à son cabinet de consultation par exemple.

Lors de cette visite le médecin vous demandera votre carte SIS ou votre carte d'identité afin de pouvoir établir le lien thérapeutique et vous faire signer pour accord le présent document qu'il conservera.

Si vous ne désirez pas que le médecin accède à votre dossier du CHU Ambroise Paré, ne lui donnez simplement pas votre carte SIS et refusez ainsi la création de la relation de soins.

Lors de l'établissement du lien thérapeutique, vous pourrez choisir entre un accès à votre dossier complet ou une date à partir de laquelle vous désirez que le médecin ait accès (la date du jour du consentement signifiera que le médecin ne pourra visualiser que les documents à venir).

Le lien thérapeutique établi par le médecin avec votre accord sera valable 12 mois, et sera renouvelable.

Chaque fois qu'un médecin encodera un lien thérapeutique avec vous, le CHU Ambroise Paré vous en informera par courrier.

Une fois le lien établi via internet sécurisé, différentes techniques d'identification d'utilisateurs et du pc utilisé, de mot de passe, de clé variable et d'algorithme de cryptage sont mis en place afin de garantir qu'une sécurité maximale entoure la communication des données médicales.

Votre dossier vous appartient. Vous aurez toujours le droit :

- d'obtenir la liste des médecins ayant un lien thérapeutique déclaré avec vous
- de faire supprimer un ou plusieurs médecins de cette liste
- de demander qu'un document précis vous concernant ne soit pas visible par un médecin extérieur à l'hôpital

Tous les accès à votre dossier sont tracés.

En cas de suspicion d'abus, étayé auprès de notre Médecin-Directeur, ce dernier pourra demander la liste des personnes ayant accédé à votre dossier et décidera des suites éventuelles à donner.

...